



**HAL**  
open science

## Archives des juristes internationalistes : la place de l'enquête orale

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Archives des juristes internationalistes : la place de l'enquête orale. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2019, Dynamiques de la recherche et sources orales, 131-132, pp.38-40. 10.3917/mate.131.0038 . hal-03739319

**HAL Id: hal-03739319**

**<https://hal.science/hal-03739319>**

Submitted on 13 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Archives des juristes internationalistes : la place de l'enquête orale

PHILIPPE RYGIEL, ENS LYON

Lancé en 2016 dans le cadre du Labex *Les passés dans le présent*, le projet *Archives des juristes internationalistes* piloté par Dzovinar Kévonian, Véronique Champeil-Desplats et l'auteur de ces lignes, associe, autour d'un même objet, des historiens, des juristes, des politiques et la bibliothèque La contemporaine. Destiné à inventorier, recueillir et produire sources et archives facilitant l'écriture de l'histoire du droit international - terme polysémique désignant à la fois une sous-discipline juridique, un ensemble de normes et de textes et une sphère d'activité -, le projet fait une large place à la source orale. Cela s'explique tant par l'état du champ historiographique dans lequel il prend sens, que par les questionnements qui le structurent et le partenariat noué à cette occasion avec La contemporaine, dont l'expérience en la matière est longue.

La conception du projet résultait de plusieurs constats relatifs à l'état de l'historiographie du domaine. Longtemps peu fréquentée, l'histoire du droit international a suscité la curiosité de nombreux chercheurs depuis une vingtaine d'années, dans le sillage des travaux de Marti Koskenniemi<sup>1</sup>. L'abondance des textes produits par ses protagonistes autant que la multipositionnalité systématique des acteurs dominant le champ durant les premières décennies de son existence, à la fois praticiens, théoriciens et enseignants, a favorisé des approches faisant une large place à l'analyse des doctrines et des textes. Si ce premier moment a produit des travaux féconds, ceux-ci ne permettaient pas de reconstituer la généalogie de notions ou d'énoncés résultant souvent d'interactions et de négociations répétées au sein de multiples instances<sup>2</sup>, non plus que d'étudier les mobilisations en divers contextes des savantes constructions des juristes inter-

nationalistes<sup>3</sup>. La collecte de sources permettant de le faire se heurtait en effet à de nombreuses difficultés, amenait à constater la rareté des archives mobilisables déposées dans des institutions publiques et parfois la difficulté à les localiser.

Les pratiques des membres d'un milieu élitiste et cosmopolite, gardant souvent par devers eux les traces de leur activité<sup>4</sup>, autant que celles d'institutions parfois peu soucieuses de publicité l'expliquent. Les dirigeants de la plus ancienne et de la plus prestigieuse société savante de ce champ, l'Institut de droit international, décidèrent ainsi à sa fondation qu'elle ne conserverait pas d'archives<sup>5</sup>. C'est pourquoi le programme de recherche se donna pour triple objectif de localiser les archives existantes, de faciliter le dépôt d'archives nouvelles et de produire un matériau inédit sous la forme d'entretiens filmés avec des acteurs du domaine. Plusieurs considérations justifiaient ce dernier choix.

L'étude du fonctionnement d'un champ, social autant que savant, montrait que très tôt une intense sociabilité avait contribué à l'émergence d'un milieu rassemblant les élites du domaine, soudé par de multiples interactions et un *ethos* partagé, nourri d'incessantes rencontres, professionnelles autant que personnelles, fortement teintées d'affects autant que d'idéologie. Gustave Rolin-Jaequemys, juriste et politique belge<sup>6</sup>, écrivait ainsi en 1896, depuis le Siam, à Ernest Lehr, son successeur au secrétariat général de l'Institut de droit international, sa nostalgie de ces rencontres savantes autant qu'amicales qu'étaient les sessions de l'institut :

« (...) voulez-vous me rappeler au souvenir de nos amis communs et personnels [suit une longue liste de noms] tous ceux que j'aurais espéré rencontrer là-bas (...). En écrivant tous ces noms je revois en imagination leur propriétaire, je les entends chacun parlant sa langue et mettant dans ces discours ce cachet national ou individuel dont la diversité jointe au culte du droit qui nous unit, fait le charme peu connu de nos réunions<sup>7</sup> ».

Or l'expertise des principaux membres de ce milieu ainsi que leur présence sur de multiples scènes donnaient, à certains d'entre eux du moins, une indépendance se traduisant par la poursuite d'un agenda propre<sup>8</sup>, parfois commun à de larges sections du milieu<sup>9</sup>, elles coloraient aussi leurs interventions sur la scène internationale ou leur participation au fonctionnement des systèmes diplomatiques nationaux<sup>10</sup>. L'étude sociographique d'un milieu encore mal connu, l'approche biographique aussi, apparaissaient alors ouvrir des perspectives prometteuses, ce qui, compte tenu du peu d'archives disponibles dans les fonds publics, conduisait à s'intéresser aux archives privées ainsi qu'aux éclairages que pouvaient apporter les acteurs eux-mêmes.

Outre ces considérations historiographiques, plaidaient aussi pour l'attention portée à la source orale, les questions propres des initiateurs du projet, soucieux de reconstituer les parcours mais aussi les configurations sociales ou familiales donnant forme aux sensibilités autant que les intérêts d'acteurs dont le rôle pouvait, en certaines circonstances, se révéler crucial. Là encore les correspondances, les archives personnelles laissaient présager de découvertes intéressantes. Le jeune Alphonse Rivier ainsi, futur consul général de Suisse en Belgique et secrétaire général de l'Institut de droit international, rendait scrupuleusement compte à ses parents des visites qu'il fit au cours d'une formation juridique qui le mena à Paris, à Berlin et à Bruxelles. Ses lettres révèlent, par l'évocation des dîners parisiens chez les Neufelize, les Monnier et les André, la vitalité des liens unissant sa famille à une haute société protestante composée de pasteurs mais aussi de grands négociants et de banquiers<sup>11</sup>, et éclairèrent d'un jour particulier ses plaidoyers libéraux.

De même la conviction des initiateurs du projet que la contribution au droit international définissait une profession autant qu'un milieu ou un corps soudé par un éthos - aux formes historiquement changeantes mais s'exprimant toujours en usages de langue, en manières de dire ou de se tenir, ce que seuls l'image et le son pouvaient restituer -, a mené à privilégier la forme de l'entretien filmé. Le mode de collecte choisi rejoignait ainsi le parti pris épistémologique qui entendait faire tenir ensemble l'histoire faite corps et l'histoire faite chose : histoire faite corps pour reprendre le cadre d'analyse bourdieusien de *l'habitus* comme dispositions incorporées ; histoire faite chose en référence aux cadres structurants du champ juridique. L'approche biographique permettait ainsi de confronter histoire du discours juridique et histoire sociale des juristes à partir de l'étude de parcours singuliers articulant temporalités de la doctrine, de la pratique et des processus de légitimation



Capture d'écran de l'entretien avec Geneviève Bastid-Burdeau, réalisé par Dzovinar Kévonian et Philippe Rygiel, le 24 janvier 2017. Coll. La contemporaine. Voir extraits de l'entretien dans la bibliothèque numérique de La contemporaine. <https://argonnaute.parisnanterre.fr/ark:/14707/a011568126281VhxrFW>

personnels, disciplinaires et associatifs. Clivages, ambivalences et contradictions n'étaient plus alors des variations individuelles autour de l'idéaltype du juriste libéral-impérial mais des manifestations d'identités plurielles. Les juristes sont alors éminemment des hommes de leur temps, non seulement en ce qu'ils en sont les produits, mais aussi parce que, pour paraphraser Alphonse Rivier, secrétaire de l'Institut de droit international, leur matière première est leur époque même, qu'ils ont obligation de penser et de dire - en référence à un passé qui légitime leur rôle présent - et que souvent ils entendent mettre en forme, ce que leur permet parfois leur très singulière position à l'intersection ou au contact de plusieurs sphères étatiques. Cela nourrit et justifie sans doute la récente fascination historienne pour ces milieux. À l'heure où l'histoire des interconnexions et des interdépendances connaît, sous différents labels, une nouvelle jeunesse, où s'affirme aussi la nécessité d'une hybridation des savoirs disciplinaires, l'intérêt de l'entreprise justifiait la constitution d'archives orales et l'identification de nouveaux déposants.

Ce souhait était conforté, encouragé même, par un partenariat avec La contemporaine, riche en la matière d'une longue expérience héritée des pratiques de la BDIC qui fut pionnière en ce domaine. Dès le milieu des années 1980 y est systématiquement organisée la collecte d'entretiens filmés qui prennent place au sein d'une collection au beau titre de « Mémoires vivantes »<sup>12</sup>. Très vite se développent au sein de l'institution non seulement un cadre et une compétence mais aussi une expertise reconnue, fruit d'une forte réflexivité<sup>13</sup>, qui contribue à faire de l'association fréquente du recueil d'archives et de la production de témoignages, l'une de ses marques de fabrique. La contemporaine, fidèle à ses missions, n'en redéfinit pas moins en permanence ses périmètres de collecte prêtant depuis quelques années une attention soutenue aux pratiques sociales et politiques du droit : ●●●

- le dépôt des fonds Basdevant et de Félice marquant une étape importante à cet égard<sup>14</sup>.

Le programme inclut donc la production d'une douzaine d'entretiens filmés menés avec des acteurs francophones du droit international dont le protocole a été fixé au cours d'un entretien test mené avec Geneviève Bastid-Burdeau, fille de Suzanne Bastid et petite-fille de Jules Basdevant, tous trois juristes. Des extraits de celui-ci ont été présentés lors d'un colloque international organisé à Nanterre en 2018<sup>15</sup> rassemblant un public de chercheurs mais aussi de juristes en activité et de praticiens du domaine, invités à se prononcer sur la pertinence du dispositif de fabrication de source orale. Un certain nombre de choix ont alors pu être validés : le souhait d'évoquer l'ancrage du parcours des acteurs du droit international dans une histoire familiale, prise souvent dans l'histoire de la sphère juridique et/ou de la sphère internationale, ou celui de s'intéresser à la genèse des dispositions (compétences linguistiques, circulations transfrontalières précoces, acculturation précoce à la sphère internationale) favorisant l'insertion dans une tradition autant qu'un univers social, celui enfin de poser explicitement la question des traces et archives d'une pratique et de leur réusage (ou non) dans les pratiques professionnelles. Une liste de témoins pertinents a pu être constituée après

avis du comité de pilotage du projet qui associe juristes, historiens, professionnels de la documentation et historiens du droit. Celui-ci a en particulier souhaité qu'une attention particulière soit portée aux parcours féminins, rares en un milieu longtemps exclusivement masculin. La réalisation des entretiens ainsi définis doit s'achever en 2019.

Les initiateurs du projet en espèrent bien sûr de quoi stimuler une réflexion qui s'attache particulièrement, conformément aux attentes du Labex *Les passés dans le présent*, à la production et à l'usage de l'archive au sein d'une communauté lettrée, mais toute entière engagée dans le présent ; au rapport aussi au passé d'une communauté épistémique fort encline à construire et à nourrir une tradition, sans cependant que l'archivage y soit un souci fréquent. Ils souhaitent aussi que cette entreprise favorise la recherche et le recueil de fonds tout en offrant aux chercheurs futurs, soucieux d'écrire l'histoire de la sphère internationale, un matériau riche et sans beaucoup d'équivalent. ■

**Des extraits de l'entretien avec Geneviève Bastid-Burdeau sont disponibles dans la bibliothèque numérique de La contemporaine.**  
<https://argonnaute.parisnanterre.fr/ark:/14707/a011568126281VhxfW>

## Notes

1. Martti Koskeniemi, *From apology to Utopia: the structure of international legal argument*, Helsinki, Finnish Lawyers' Pub. Co., 1989 ; *The gentle civilizer of nations: the rise and fall of modern international law 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
2. Dzovinar Kévonian, *Pour une histoire globale des acteurs, objets et pratiques des migrations forcées et des droits de l'homme* », Habilitation à diriger des recherches, ENS de Lyon, 2018.
3. Guillaume Mouralis, "Outsiders du droit international (1943-1945). Trajectoires professionnelles et innovation juridique à Londres, Washington et Nuremberg", *Monde(s). Histoire, Espaces, Relations*, dossier "Profession, juristes internationalistes ?", n°7, 2015/1, p. 113-134.
4. Les Archives nationales n'ont ainsi trace des archives privées d'Albert de La Pradelle, jurisconsulte en chef du Quai d'Orsay au lendemain de la Première Guerre mondiale, que parce que partie de celles-ci furent confisquées par la Gestapo durant la Seconde Guerre mondiale et ont été récemment rapatriées de Moscou, voir Dzovinar Kévonian, Philippe Rygiel, Géraud de Geouffre de La Pradelle, "Entretien avec Géraud de Geouffre de La Pradelle", *Monde(s). Histoire, Espaces, Relations*, n° 7, 2015/1, p. 155-172.
5. Entretien filmé avec Geneviève Bastid-Burdeau, Nanterre, 2018, La contemporaine.
6. Vincent Genin, *Incarner le droit international: du mythe juridique au déclassement international de la Belgique (1914-1940)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2018.
7. G. Rolin-Jaequemyns à Ernest Lehr, Bangkok, 23 août 1896, Fonds Lehr, bibliothèque intercantonale de Lausanne.
8. Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.
9. Philippe Rygiel, *Une impossible tâche ? : l'Institut de droit international et la régulation des migrations internationales (1870-1920)*, Habilitation à diriger des recherches, Université Panthéon-Sorbonne, 2011.
10. Philippe Rygiel, "Louis Renault et ses collaborateurs. Les avocats du libéralisme migratoire (1880-1914)", *Parlements*, n°27, 2018, p. 41-58.
11. Alphonse Rivier à sa mère, 28 décembre 1859, Fonds Rivier, bibliothèque intercantonale de Lausanne.
12. Martine Lemaître, "Mémoires vivantes à la BDIC", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°89-90, 2008/1, p. 8488.
13. Jean-Claude Mouton, "La fabrication des archives audiovisuelles", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 89-90, 2008/1, p. 8991.
14. Jean Jacques de Félice, "Un avocat militant des droits de l'homme", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°115-116, 2015.
15. Le colloque *Archives des juristes internationalistes* s'est tenu les 9 et 10 novembre 2018 à l'Université Paris Nanterre. Il est prévu que la parution des actes de celui-ci prenne la forme d'un numéro spécial de la revue *Jus Gentium*.